

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mercredi 11 août 2010, à 17 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Bernier

Mesdames les conseillères Louise Arpin, Sylvie Adam, Nicole Dion-Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Guylain Coulombe, Alain Leclerc et David Bousquet

Est absente :

Madame la conseillère Brigitte Sansoucy

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général  
Me Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

#### **PÉRIODE D'INFORMATION**

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

#### **RÉSOLUTION 10-356**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Nicole Dion-Audette  
Appuyé par Louise Arpin

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 10-357**

### **Approbation des comptes**

---

Il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 30 juillet 2010 au 5 août 2010 comme suit :

1) Fonds d'administration	803 327,91 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	850 704,71 \$
TOTAL :	1 654 032,62 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

## **RÉSOLUTION 10-358**

### **Prolongement de la rue M.-O.-David (de Chapais au parc de La Survivance) – Contrat**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour le prolongement de la rue M.-O.-David, de Chapais au parc de La Survivance;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur municipal en date du 5 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion-Audette  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à Excavations St-Césaire inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le prolongement de la rue M.-O.-David, de Chapais au parc de La Survivance, avec le retrait de l'article 1.5.3 du bordereau de soumission (enlèvement de l'éclairage existant).

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 232 356,24 \$, taxes incluses, somme disponible à même le règlement d'emprunt numéro 335.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Excavations St-Césaire inc.

Le directeur du service du Génie est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 10-359**

#### **Adoption du règlement numéro 343 autorisant des travaux de réfection des services municipaux du bassin De La Bruère (phase 4) et un emprunt de 1 852 000 \$**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 343 autorisant des travaux de réfection des services municipaux du bassin De La Bruère (phase 4) et un emprunt de 1 852 000 \$.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 10-360**

#### **Adoption du règlement numéro 344 décrétant des travaux de desserte en égout sanitaire des avenues de la Coulée, Germain-Guillemette et de la Source, de la rue des Salines et d'une partie de la rue Martineau et un emprunt de 1 146 000 \$**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylain Coulombe  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 344 décrétant des travaux de desserte en égout sanitaire des avenues de la Coulée, Germain-Guillemette et de la Source, de la rue des Salines et d'une partie de la rue Martineau et un emprunt de 1 146 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 10-361**

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que la séance soit levée à 17 h 35.

**Adoptée à l'unanimité**